

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Qu'est-ce qu'Allô Service Public 3939 ?

Allô Service Public 3939 est un service de renseignement administratif par téléphone. Il délivre des informations sur les droits, obligations et démarches à accomplir.

Quels sont les domaines traités par Allô Service Public 3939 ?

Allô Service Public 3939 est un service de renseignement administratif par téléphone. Il délivre des informations sur les droits, les obligations et les démarches à accomplir dans les domaines suivants :

Droit du travail dans le **secteur privé**

Logement et urbanisme

Procédures en justice, civile ou pénale

Droit de la famille, des personnes ou des successions

Droit des étrangers, des associations ou l'état civil

Attention

Allô Service Public 3939 est un service **d'information généraliste** qui **n'a pas accès aux dossiers personnels** des usagers. Il ne peut donc pas renseigner sur l'état d'avancement d'un dossier.

Comment fonctionne Allô Service Public 3939 ?

Le fonctionnement du service diffère selon que vous êtes une personne sourde ou malentendante ou non.

Allô Service Public 3939 permet d'entrer en communication téléphonique avec un informateur spécialisé, fonctionnaire du ministère chargé du travail, de l'intérieur, de la justice ou du logement.

Allô Service Public 3939 est **accessible de 2 façons** :

soit en composant **directement** sur votre téléphone le numéro **3939** (un serveur vocal interactif vous guide entre différentes options vous permettant d'obtenir l'information administrative ou le secteur de compétence qui vous intéresse)

soit en utilisant la **fonctionnalité** présente sur certaines **fiches du site Service-Public.fr**. Cette fonctionnalité se trouve dans la rubrique "Qui peut m'aider" des fiches concernées. Elle vous permet de vous faire rappeler **gratuitement** dans un délai de 45 minutes après la demande.

Vous pouvez nous contacter via une **solution multi-supports** (tablette, smartphone, et ordinateur) permettant de faciliter les échanges grâce aux 3 modes de communications suivantes :

Visio-interprétation en LSF (langue des signes française)

Transcription instantanée de la parole (sous-titrage en temps réel)

Visio-codage en LPC (langage parlé complété)

Vous pouvez utiliser ce service en ligne pour nous contacter :

À noter

Le service d'accessibilité téléphonique est disponible sur une partie des plages horaires de fonctionnement d'Allô Service Public 3939.

- Accessibilité téléphonique pour les personnes sourdes ou malentendantes

Quels sont les horaires d'Allô Service Public 3939 ?

Lundi : 8h30 à 18h15

Mardi : 8h30 à 13h

Mercredi : 8h30 à 13h

Jeudi : 8h30 à 18h15

Vendredi : 13h à 17h

Quel est le coût d'un appel à Allô Service Public 3939 ?

Appel depuis la France métropolitaine : service **gratuit**, coût de l'appel selon opérateur

Appel hors métropole ou depuis l'étranger : composer +33 (0) 1 73 60 39 39, accessible uniquement depuis un **poste fixe**. Coût d'une communication + coût de l'appel international variable selon les pays et les opérateurs.

Obligations de l'administration vis-à-vis des usagers

Accès et diffusion des documents administratifs

[Accès aux documents administratifs](#)

[Publication des lois, règlements et circulaires](#)

Demandes des usagers

[Envoyer une demande par courrier](#)

[Envoyer une demande par mail ou internet](#)

[Motivation en cas de demande refusée](#)

**Services en
ligne**

- [Accessibilité téléphonique pour les personnes sourdes ou malentendantes](#)
Téléservice

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Réception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)